



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 02 avril 2024, s'est réuni au salon d'honneur de la Communauté de communes, à Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Régis	BARBAZ	LE BOURGET EN HUILE			X
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN			X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X

David	FAUCONET	MONTMELIAN			X
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS		C. FAVRE	X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

89-2024 VOTE DES TAUX DE TEOM POUR 2024 - SECTEUR SIBRECSA

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont votés par la Communauté de communes Coeur de Savoie.

Depuis 2014, année de la fusion, plusieurs taux sont applicables selon les différents modes de gestion du service de collecte des Ordures Ménagères en vigueur sur le territoire.

L'équilibre du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour 2024 a été construit avec les taux de TEOM suivants :

Pour les 27 communes des secteurs de l'ex Communauté de communes du Pays de Montmélian et de l'ex Communauté de communes La Rochette Val Gelon (secteur SIBRECSA)

Ces taux sont déterminés en fonction du besoin de financement du SIBRECSA. Pour permettre de résorber le déficit de la section de fonctionnement de l'établissement et lui permettre d'honorer l'ensemble des prestations de services nécessaires à la gestion des déchets, conformément au projet de budget primitif 2024 du SIBRECSA, il est nécessaire d'augmenter le taux de TEOM sur le secteur du syndicat afin de pouvoir verser la contribution demandée. L'ensemble du périmètre passera en collecte unique, aussi il n'y a plus lieu d'appliquer de taux différenciés.

En fonction des éléments du Budget primitif 2024 du SIBRECSA, voté en Conseil syndical le 9 avril, il est proposé d'adopter le taux unique de 11,00%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 13 voix pour, 1 voix contre (Ghislain GARLATTI) et 40 abstentions (Catherine BRISSE, Fabienne PICHON-DEGUILHEM, Nicole BOUVIER, Yannick LOGEROT, Cécile DEBRION, Eric BARBIER, Christelle HUGONOT, Jean-Luc BENETTI, Arlette BRET, Jean-Michel BLONDET, Michel DURET, Jean-François CLARAZ, Jacqueline SCHENKL, Jean-François DUC, Nathalie POMEON, André DAZY, Sébastien MARTINET, Jean-Claude NICOLLE, André BUISSON, Anne CONAND, Yves PAVILLET, Lionel MURAZ, Jean-Jacques BAZIN, Caroline LEVANNIER, Jacques VELTRI, Franck VILLAND, Alain COMBAZ, Michel BOUVIER, Virginie REYNAUD, Lionel GOUVERNEUR, Martine POMA, Laëtitia NOEL, Isabelle JARRIAND, Emmanuel COUX, Jean-Claude BENGRIBA, Jacky DONJON, David ATES, Jacky GACHET, Eric SANDRAZ, Denise MARTIN) :

- **FIXE** un taux unique de TEOM sur les secteurs de Montmélian et Valgelon La Rochette pour 2024 de 11,00% ;
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

